

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
LACAPELLE VIESCAMP - CCAS

Séance du mercredi 10 avril 2024

Délibération N° DE_2024_005

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	8	9
Date de la convocation : 07/04/2024		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix avril deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Maryline MONTEILLET.

Présents : Maryline MONTEILLET, Jean-Paul TROUPEL, Alain PEYROU, Jacqueline BOULANGÉ, Simone SALAT, Myriam DELORT, Elisabeth PERIER, Odette VOLPILHAC

Représentés : Catherine TEIL représentée par Jean-Paul TROUPEL

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Elisabeth PERIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Aide sociale en faveur de l'enfance

Sur proposition de Mme la Présidente, les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), décident de verser la subvention de vingt-cinq euros (25,00 euros) pour l'enfant désigné ci-après :

- Loan BOUGES

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Maryline MONTEILLET
Président de séance

Elisabeth PERIER
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 11/04/2024
Date de réception de l'AR: 11/04/2024

015-261500177-DE_2024_005-DE
A G E D I